



SOMMAIRE

	Page
Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (E/1674, E/1674/Add.1, E/ECE/114/Rev.1 et E/ECE/116/Rev.1)	217

Président : M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).

Présents : Les représentants des pays suivants :

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (E/1674, E/1674/Add.1, E/ECE/114/Rev.1 et E/ECE/116/Rev.1)

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (E/1674) ; état estimatif (E/1674/Add.1) soumis par le Secrétaire général conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil économique et social ; rapport du Secrétaire exécutif à la cinquième session de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux futurs de la commission (E/ECE/114/Rev.1) ; enfin, *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1949* (E/ECE/116/Rev.1), due à la Division des études et des programmes de la Commission économique pour l'Europe.
2. Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe pour qu'il présente le rapport annuel de la commission.
3. M. MYRDAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) rappelle que, à sa quatrième session, la Commission économique pour l'Europe a demandé à ses divers comités techniques et au Secrétaire exécutif d'examiner de nouveau le programme de travail de la commission en tenant compte de l'évolution de la situation économique, et de présenter des recommandations au sujet du programme de travail pour les années postérieures à 1950. Etant donné que les résultats

de cette enquête sont exposés en détail dans son rapport à la cinquième session de la CEE, M. Myrdal ne croit pas nécessaire de s'étendre davantage sur ce point.

4. On constatera, d'après le rapport de la commission (E/1674), que celle-ci a approuvé presque toutes les propositions concernant la teneur du programme des travaux ultérieurs, et qu'elle a ajouté plusieurs points à ce programme.

5. Le Secrétaire exécutif fait remarquer que, au moment de sa cinquième session, la Commission économique pour l'Europe était le seul organe de l'Organisation des Nations Unies où les pays de l'Est et de l'Ouest fussent encore représentés. La tension politique s'est naturellement fait sentir dans les débats auxquels ont donné lieu diverses questions générales, mais lorsqu'il s'est agi pour la commission de prendre des décisions concrètes sur le programme de ses travaux à venir, l'accord a été possible sur un grand nombre de points.

6. Ce programme de travail de la commission, qui a été approuvé lors de la cinquième session et qui est déjà en cours d'exécution, répond aux problèmes à long terme qui ont commencé à se poser dans l'économie européenne à mesure que s'atténaient les pénuries de l'après-guerre. Le maintien, dans les circonstances nouvelles, d'une coopération interrégionale offre de vastes possibilités. Ainsi que l'indique le rapport, la commission a autorisé son secrétariat à poursuivre ses enquêtes sur la possibilité de développer les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Les gouvernements membres de la commission ont manifesté un intérêt particulièrement vif pour le développement du commerce des céréales, et des conversations préliminaires sont actuellement en cours à ce sujet.

7. La commission a continué à coopérer étroitement avec les institutions spécialisées — en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture — et elle s'occupe de plus en plus activement de projets dont elle compte entreprendre la réalisation de concert avec la Commission économique pour l'Amérique latine et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. M. Myrdal exprime l'espoir que ces efforts aboutiront à des résultats concrets.

8. M. BEITH (Royaume-Uni) déclare que son Gouvernement continue d'accorder son plein appui aux travaux de la Commission économique pour l'Europe.

9. Lors de la cinquième session de la commission, la délégation du Royaume-Uni s'est particulièrement souciee d'apporter des suggestions pratiques sur le meilleur parti à tirer du secrétariat, et, à ce propos, M. Beith renvoie les membres du Conseil aux observations détaillées¹ que le représentant du Royaume-Uni a faites, à la cinquième session de la commission, sur les travaux des divers comités techniques.

10. Il tient à souligner à nouveau la haute estime où les autorités du Royaume-Uni tiennent les travaux de la Division des études et des programmes du secrétariat, en particulier le *Bulletin économique pour l'Europe*, publication trimestrielle, et les études annuelles, dont cette division assume la publication.

11. Le Gouvernement du Royaume-Uni est satisfait du travail des comités du charbon, du bois et des transports intérieurs de la commission; il est déçu en revanche de constater que le Comité pour le développement du commerce, le Comité des problèmes agricoles et le Comité de l'industrie et des produits de base sont loin d'être parvenus à des résultats proportionnés au temps et aux efforts que leur ont consacrés tant les gouvernements que le secrétariat de la commission.

12. A propos de la résolution 4 sur l'assistance technique, qui figure dans la quatrième partie du rapport de la commission au Conseil (E/1674), M. Beith dit que sa délégation approuve cette résolution, à condition qu'elle n'entraîne aucun double emploi et que sa mise en œuvre n'exige ni la création de nouveaux rouages ni l'attribution de fonds supplémentaires.

13. Pour ce qui est du projet de résolution concernant les suites que le Conseil donnera au rapport annuel de la commission, projet de résolution qui constitue la cinquième partie de ce rapport, le représentant du Royaume-Uni dit que son Gouvernement, bien qu'il soit disposé à voter en faveur de ce projet, désire réserver expressément sa position à l'égard de toutes propositions d'accroissement des dépenses — en particulier pour ce qui est de la résolution 2, concernant des études du secrétariat relatives à la formation des prix internationaux — jusqu'à ce que ces propositions aient été examinées par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

14. Enfin, la délégation du Royaume-Uni approuve entièrement la décision que la commission a prise, et qu'elle signale au paragraphe 169 de son rapport, d'inviter le Secrétaire exécutif à soumettre au début de la sixième session de la commission un cadre et un plan d'ensemble du rapport, de manière à permettre à la commission d'aboutir à un résultat plus satisfaisant. Le secrétariat de la CEE est bien outillé pour produire un rapport du genre requis, et le Gouvernement du Royaume-Uni désapprouve l'habitude que certaines délégations ont prise peu à peu, au cours des discussions relatives aux projets des rapports que la commission doit présenter au Conseil, de s'efforcer de faire insérer dans les projets de rapports de longs passages de leurs interventions, alors

que les comptes rendus analytiques des séances de la commission rendent déjà pleine justice aux passages en question.

15. M. BORIS (France) souligne le vif intérêt que son pays porte aux travaux de la Commission économique pour l'Europe. Le débat sur le rapport de la commission n'aura sans doute pas la même ampleur que les années précédentes, parce que, d'une part, les plus importantes des résolutions adoptées à la cinquième session de la commission ont été votées à l'unanimité, et que, d'autre part, le Conseil ne saurait, en l'absence des délégations des pays de l'Europe orientale, examiner utilement certains sujets d'importance capitale. Ainsi, les représentants des pays d'Europe occidentale n'auront pas l'occasion d'expliquer à leurs collègues d'Europe orientale qu'ils espèrent voir les pays de l'Est européen fréquenter plus assidûment les réunions des organismes subsidiaires de la commission, fournir les renseignements statistiques que le Secrétariat leur demande, et les fournir sous la forme requise.

16. Cependant, il appartient au Conseil économique et social d'apprécier l'activité de la plus ancienne de ses commissions régionales. Il faut qu'il se tienne au courant de l'évolution de cette commission, afin que, l'an prochain, lorsqu'il s'agira de décider si la Commission économique pour l'Europe doit continuer à exister, ou s'il faut ou non reviser son mandat, le Conseil puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause.

17. A cet égard, le rapport présenté par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe à la cinquième session de cette commission (E/ECE/114/Rev.1) présente une grande valeur, car il contient des renseignements très utiles et a été rédigé d'une façon parfaitement impartiale et sincère. Ce rapport contient notamment, à la troisième partie, la déclaration suivante: « Malgré un climat politique défavorable, la commission a incontestablement pris racine. » Mais, un peu plus loin, M. Myrdal déclare: « Je croyais manquer à mon devoir si je vous disais que la Commission économique pour l'Europe constitue dès maintenant un succès... On ne peut considérer que les résultats obtenus jusqu'ici aient été suffisants. Pour aucun des problèmes économiques d'une importance générale qui se posent à l'Europe, l'on n'a pu réaliser de progrès sensibles. » Cette franchise mérite d'être retenue.

18. Sans vouloir rechercher à qui incombe la responsabilité de ces insuffisances, M. Boris fait observer que, par suite du refus d'un certain nombre de pays européens de participer au programme de coopération économique proposé par les États-Unis d'Amérique, la commission a vu ses possibilités d'action réduites à leur plus simple expression. Les pays de l'Ouest se sont groupés au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, qui a entrepris, avec les moyens fournis par l'aide exceptionnelle, la reconstruction et le relèvement économiques de cette partie de l'Europe. Quant aux pays d'Europe orientale, ils ont eux-même constitué un organisme de collaboration économique dont on ne sait que fort peu de chose.

19. Genève n'en demeurerait pas moins le lieu où les représentants des deux parties de l'Europe pouvaient

¹ Voir le document E/ECE/SR.5/3.

se rencontrer pour travailler en commun au développement de leurs échanges dans l'intérêt de tous. Les efforts tentés à cette fin n'ont pas encore abouti. Ce n'est pas le moment non plus d'examiner les causes et les responsabilités. Il y a d'autant moins lieu de le faire que ces efforts ne sont pas abandonnés. A ce propos, le représentant de la France rappelle les travaux préliminaires que le Secrétaire exécutif a entrepris en vue de conclure un accord sur les céréales, accord que le Gouvernement français souhaite très vivement voir conclure. Il estime en effet que le développement des relations économiques entre l'Est et l'Ouest ne saurait être qu'à l'avantage des deux parties, et finalement à l'avantage du monde entier.

20. Née sous des auspices défavorables, la Commission économique pour l'Europe n'a pas cessé pourtant d'affirmer sa vitalité. Elle s'est acquittée avec succès d'un certain nombre de tâches importantes, qui lui revenaient du fait qu'elle avait pris la succession d'organismes internationaux provisoires chargés jusqu'alors de ces mêmes besognes.

21. Dans la période de pénurie aiguë que l'Europe a connue en 1947 et en 1948, la commission a joué un rôle bienfaisant en procédant à des répartitions de matières premières essentielles et en s'efforçant d'éliminer les principaux «goulots d'étranglement» de l'industrie européenne. En même temps, elle poursuivait des études et publiait des travaux dont la qualité n'a pas tardé à lui valoir une réputation universelle. Ces études ont ensuite servi de base ailleurs à d'autres travaux qui se sont traduits par une action sur le plan national ou international.

22. Cependant, l'Europe entière a opéré un remarquable redressement, à la suite duquel les principales pénuries ont disparu pour faire place à une relative abondance. En 1949, le Conseil économique et social et la Commission économique pour l'Europe se sont préoccupés des répercussions que cette évolution risquait d'avoir sur les tâches confiées à la commission et, par contre-coup, sur sa structure. On pouvait se demander si certains des organismes subsidiaires que la commission avait créés conservaient une raison d'être, et en tout cas s'il ne convenait pas de donner une orientation nouvelle à leur activité. Les travaux entrepris par la commission ont conduit à un certain nombre de décisions prises à l'unanimité. Pour certains comités, auxquels on avait confié dès l'origine l'étude de problèmes à long terme, il n'y avait lieu d'envisager aucune révision ni réforme. Tel est le cas, par exemple, du Comité de l'énergie électrique et du Comité des transports intérieurs. Quant aux organismes qui s'étaient attachés jusqu'alors à combattre les pénuries, on s'est demandé si la disparition des tâches qui leur avaient été confiées devait entraîner leur suppression. On a reconnu en général que cette question devait être tranchée par la négative.

23. Les problèmes que pose la pénurie sont relativement simples: on les résout dans l'immédiat au moyen de répartitions équitables, et à plus longue échéance par des mesures permettant de développer la production. Quant aux problèmes qui se posent lorsque règne une relative abondance, ils sont infiniment plus complexes, et il s'agit d'en rechercher les données essentielles et les

solutions possibles. C'est à ces recherches que se consacreront désormais ces comités: le Comité de l'acier, par exemple, examinera la situation de l'offre, les tendances de la production et de la consommation, ainsi que l'évolution des principaux éléments des coûts de production. Une tâche analogue s'offre au Comité du charbon et au Comité du bois, qui pourront continuer en outre les travaux déjà entrepris sur la classification et l'utilisation des matières premières en question. La délégation française reconnaît l'importance de tels travaux, et elle se félicite que la Commission économique pour l'Europe ait su donner à son activité l'orientation nouvelle que commandent les circonstances.

24. Il résulte néanmoins des considérations précédentes que, dans la nouvelle période qui commence, la commission ne saurait prendre ou recommander des mesures présentant le caractère sensationnel dont l'opinion publique est avide. Mais, si la commission ne peut pas aspirer à prendre des mesures de ce genre, c'est, pour une bonne part, parce que l'économie européenne a fait d'immenses progrès dans la voie de la guérison. Ainsi que le montre l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1949* (E/ECE/116/Rev. 1), les niveaux de production d'avant guerre ont été dépassés dans la plupart des pays, et les niveaux de consommation rejoints. La plupart des grandes difficultés qui restent à surmonter sont d'un ordre qui déborde le cadre d'une organisation purement régionale.

25. Mais Genève est devenue, et demeurera, un lieu de rencontre où les techniciens de divers pays se retrouvent et échangent leurs vues, et où des collaborations fructueuses s'amorcent. Genève est, en outre, un centre unique d'études et de recherches sur les grands problèmes de l'Europe. M. Boris tient à citer à ce propos certaines études publiées par la Commission économique pour l'Europe, notamment celle qui s'intitule *Evolution et perspectives de la sidérurgie européenne dans le cadre du marché mondial de l'acier* (E/ECE/112), étude qui a été, dans de nombreux pays, et en particulier en France, le point de départ de beaucoup de réflexions, de discussions et de recherches, dont les répercussions lointaines pourront être considérables. M. Boris mentionne encore les études sur les problèmes de l'utilisation du bois et du développement de l'énergie électrique. La France attend avec intérêt la publication des autres études entreprises par la commission, et notamment la nouvelle étude sur le bois et les deux études qui concernent respectivement les problèmes financiers et le problème de la formation des prix internationaux, c'est-à-dire des monopoles, des cartels et des pratiques restrictives.

26. Quant aux études annuelles sur la situation économique de l'Europe, elles fournissent aux gouvernements intéressés, aussi bien qu'à d'autres organismes internationaux, une base inappréciable pour leurs propres travaux et pour leurs décisions. Les chapitres consacrés, dans l'étude pour 1949, au problème de la balance des paiements et de l'équilibre international ont déjà rendu et continuent à rendre de grands services à ceux qui ont la responsabilité des mesures à prendre dans ce domaine.

27. Même si la Commission économique pour l'Europe ne jouait d'autre rôle que d'éclairer la route, les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies lui devraient une très grande reconnaissance pour la manière dont elle

s'acquitte de ses tâches. Cependant, il est permis d'espérer d'elle autre chose encore, et M. Boris est convaincu que cet organisme saura, si la possibilité s'en offre, être à la hauteur d'une telle mission.

28. M. Arnold SMITH (Canada) déclare que, si le Canada ne participe pas officiellement aux travaux de la Commission économique pour l'Europe, son économie est néanmoins étroitement liée à l'économie européenne, et il s'intéresse vivement à son évolution. Le Gouvernement canadien s'est associé de façon active aux travaux de l'Organisation européenne de coopération économique et a suivi très attentivement les travaux de la Commission.

29. Le rapport de la Commission économique pour l'Europe montre que cette commission a déjà accompli une tâche très utile, en dépit de grosses difficultés politiques. Tous ses comités techniques n'ont pas rencontré un égal succès, mais la plupart d'entre eux — notamment le Comité des transports intérieurs et le Comité du charbon — ont atteint des résultats positifs qui, de l'avis de la délégation canadienne, ont apporté une contribution importante au remarquable relèvement de l'économie européenne depuis la guerre. Il est probable qu'à l'avenir les problèmes que les comités techniques auront à résoudre seront de nature différente. Maintenant que la première phase du relèvement économique d'après guerre a pris fin, la nécessité d'une coopération économique internationale sur le plan technique, bien qu'elle ne soit pas moins urgente, tend à devenir moins clairement définie. En effet, les « goulots d'étranglement » et les pénuries de certains produits ont disparu, et, en leur lieu et place, on a vu se poser le problème d'un développement équilibré de la consommation et de la production. Le programme présenté par la Commission économique pour l'Europe prouve qu'elle s'adapte à cette situation nouvelle.

30. A propos du précieux travail accompli par la commission dans le domaine de la recherche, le représentant du Canada mentionne les études annuelles et les bulletins économiques trimestriels publiés par la Division des études et des programmes de son secrétariat. Les analyses que contiennent ces rapports sont extrêmement utiles, non seulement pour les gouvernements européens, mais pour ceux d'autres parties du monde.

31. *L'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1949* contient des renseignements très utiles sur l'évolution économique récente de l'Europe et aussi, au chapitre 7, une analyse du problème des paiements internationaux en Europe qui, bien qu'elle soit conçue du point de vue européen, porte sur les problèmes de paiement du monde entier, et met en relief la situation du Canada et d'autres pays non européens dans l'ensemble des paiements internationaux. Ce chapitre aide beaucoup à comprendre un problème capital qui se pose aux États Membres, et l'analyse qu'il contient touche directement à l'étude des mesures tendant à la stabilisation des investissements et des paiements internationaux que propose le groupe d'experts dans son rapport sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi* (E/1584). Il illustre l'ampleur des aménagements fondamentaux qu'il faudra apporter au commerce mondial si ce dernier doit reprendre le caractère stable et non discriminatoire

que le Gouvernement canadien, comme beaucoup d'autres, appelle de ses vœux.

32. Les conclusions auxquelles aboutit le chapitre 7 de l'étude ne recevront peut-être pas une approbation unanime, et, si l'on tient compte de la récente amélioration des paiements internationaux, on les trouvera peut-être trop pessimistes. Il y a un an, elles auraient pu sembler à beaucoup de gens trop optimistes. Cependant, peu importe que l'analyse penche exagérément vers l'optimisme ou vers le pessimisme; ce qui compte surtout, c'est la valeur de la contribution qu'elle apporte à l'intelligence de la nature et de l'ampleur du problème.

33. M. Arnold Smith espère que dans ses rapports ultérieurs le secrétariat de la commission mettra ses analyses à jour, et qu'il lui sera possible de poursuivre ses recherches sur la situation des pays, tels que le Canada, que l'on appelle « pays tiers », et qui servent d'intermédiaires dans le grand courant de règlements entre l'Europe, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, de l'autre.

34. A propos du régionalisme en général, le représentant du Canada fait remarquer que le principe sur lequel repose la Charte des Nations Unies — et qui correspond à l'attitude fondamentale du Gouvernement du Canada et de la plupart des pays démocratiques à l'égard des problèmes internationaux — est qu'il faut s'efforcer de faire du monde une communauté, l'expression réelle d'une véritable fraternité humaine. On devrait donc aborder tous les problèmes d'un point de vue mondial. Cela n'exclut nullement le recours à des organisations régionales et à des instruments régionaux qui compléteront les groupements plus vastes. Le point de vue régional a, en pareil cas, son importance; mais il faut se souvenir qu'il y a plusieurs façons de grouper les nations, et que ces divers groupes peuvent se chevaucher, et se chevauchent effectivement. La doctrine qui groupe les nations d'après leur puissance territoriale suppose que les groupements logiques (ou régions) sont toujours constituées par des territoires contigus et que les océans sont des éléments qui divisent l'humanité — et pourtant l'expérience du Canada tend à confirmer le point de vue opposé. Le Canada a l'impression que, tout au cours de l'histoire, les océans ont constitué pour bien des peuples des éléments d'union, des voies permettant le transport économique des produits alimentaires, des itinéraires de migration, et des lignes de contacts culturels. A bien des égards, il est vrai que, depuis des siècles, les liens qui unissent les peuples d'Europe occidentale à ceux de l'Amérique du Nord et du Sud ne sont pas moins étroits ni moins intimes que ceux qui unissent les peuples d'Europe occidentale et ceux d'Europe orientale.

35. Les anciennes civilisations du bassin de la Méditerranée fournissent plusieurs exemples de la vitalité des communautés constituées autour d'une mer. Un exemple plus récent en est fourni par les progrès de la communauté nord-atlantique. Les rapports qui se sont récemment institués entre le Canada et les États-Unis d'Amérique d'une part, et l'Organisation européenne de coopération économique d'autre part, illustrent la vitalité de cette communauté d'intérêts que constituent les pays de l'Atlantique Nord.

36. Il faut comprendre qu'aucun groupement régional, qu'il soit fondé sur une idée territoriale ou sur un concept maritime, ne doit se développer au point de devenir exclusif: il tendrait alors à éloigner plutôt qu'à rapprocher les gouvernements de l'objectif fondamental, qui doit demeurer la création d'une communauté mondiale et multilatérale.

37. La délégation du Canada se félicite de la précieuse collaboration qui existe entre la Commission économique pour l'Europe et les autres organes des Nations Unies, tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé. Elle espère, bien que le rapport de la commission ne fasse aucune allusion à l'Organisation européenne de coopération économique, que la Commission économique pour l'Europe et cette organisation disposent de moyens adéquats pour coordonner leurs activités connexes et procéder à des échanges de vues lorsqu'elles ont l'une et l'autre avantage à le faire.

38. M. DAHLGAARD (Danemark) déclare que la cinquième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue si récemment qu'il se bornera à quelques observations d'ordre général sur les travaux de la commission.

39. Il désire tout d'abord exprimer la satisfaction qu'éprouve, d'une façon générale, le Gouvernement danois devant le travail accompli par la Commission économique pour l'Europe. Celle-ci doit notamment son importance au fait qu'elle est la seule organisation internationale qui puisse travailler à la coopération économique de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. Bien que les pays d'Europe orientale n'aient pas jugé opportun de participer activement aux travaux d'ordre pratique des comités techniques, ni d'aider le secrétariat de la CEE en lui fournissant des renseignements suffisants, la commission est seule à permettre des négociations économiques entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, et on ne doit pas renoncer à cette possibilité. L'évolution assez favorable, ces temps derniers, des négociations commerciales multilatérales entreprises entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale sous les auspices de la commission prouve combien il est sage de faire preuve de la plus grande patience.

40. A propos de la décision que la Commission économique pour l'Europe a adoptée au cours de sa cinquième session et selon laquelle ses comités techniques poursuivront leur activité après 1950, M. Dahlgaard déclare que cette décision équivaut à reconnaître que la commission a su élargir ses fonctions au-delà des objectifs à court terme qu'a surtout visés sa création en 1947.

41. Ce qui caractérise l'évolution des travaux des divers comités au cours de l'année dernière, c'est que, jusqu'ici, on mettait l'accent sur l'augmentation de la production, la suppression des « goulots d'étranglement » et la répartition plus équitable des matières premières rares, tandis qu'actuellement l'attention se porte avant tout sur l'encouragement de la consommation, l'organisation des marchés, les prix, et certains problèmes typiques à long terme, tels celui de la coordination des transports intérieurs.

42. Le Gouvernement danois continue à suivre l'activité de la plupart des comités de la commission, et tient à dire

combien il apprécie le travail accompli par le Comité des transports intérieurs, qui a non seulement étudié sous un angle pratique un grand nombre de problèmes de transports internationaux, mais a aussi, dans bien des cas, permis aux gouvernements de conclure des accords comportant des engagements.

43. Le travail de recherches entrepris par le secrétariat de la commission est de haute qualité, ainsi que le prouvent l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1949*, les bulletins économiques trimestriels, et l'étude sur l'évolution et les perspectives de la sidérurgie européenne. Ces publications aident beaucoup les Etats Membres à fixer leur politique.

44. La délégation du Danemark suggère que les sections des études annuelles sur la situation économique de l'Europe qui sont essentiellement consacrées à une analyse des statistiques relatives à la production, à la répartition des ressources, aux investissements et au commerce intra-européen, soient à l'avenir moins détaillées, afin de laisser plus de place à l'analyse des grands problèmes économiques internationaux. La délégation du Danemark pense aussi que le secrétariat de la commission devrait étudier plus attentivement la question de l'ordre de priorité à assigner à l'étude des divers problèmes, afin de ne présenter au public que les statistiques les plus sûres et les plus complètes.

45. A propos de la coopération interrégionale, l'orateur dit que sa délégation a appris avec intérêt que cet aspect des travaux de la commission est appelé à prendre plus d'extension, et signale que l'existence de trois commissions régionales offre à cet égard une occasion unique.

46. La délégation du Danemark regrette vivement que le rapport annuel de la commission comporte de nombreux passages exposant des opinions minoritaires. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible de présenter un compte rendu succinct et positif des débats de la cinquième session de la commission. La délégation du Danemark estime cependant qu'aucune décision du Conseil ne saurait accélérer l'élaboration des rapports ultérieurs de la commission; en effet, il s'agit là d'un problème de bonne volonté et de confiance entre les membres de la Commission économique pour l'Europe, et c'est à la commission elle-même qu'il appartient de résoudre ce problème.

47. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'associe aux observations présentées par les autres membres du Conseil sur la façon dont l'effort fourni depuis trois ans par la Commission économique pour l'Europe a sensiblement contribué à faire comprendre les problèmes économiques européens et à permettre de les résoudre.

48. Chacune des trois études annuelles que le secrétariat de la commission a consacrées à la situation économique de l'Europe est un document remarquable. Cela reste vrai bien que les données économiques essentielles provenant de certaines parties de l'Europe deviennent de plus en plus rares. Le bulletin économique trimestriel complète les études annuelles en fournissant des statistiques à jour et des rapports sur certains aspects particuliers de l'économie européenne. Les études spéciales sur les industries de base, telles que l'analyse: *Evolution et*

perspectives de la sidérurgie européenne dans le cadre du marché mondial de l'acier (E/ECE/112), qui a fait l'objet de tant de commentaires, fournissent la base de discussions plus précises et de mesures plus pertinentes à l'échelon des comités techniques.

49. Les comités techniques de la commission qui s'occupent de l'acier, du charbon, des transports intérieurs, du bois, etc., poursuivent avec succès leurs efforts en vue d'une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources économiques de l'Europe. Les pénuries aiguës de la période qui suivit immédiatement la guerre ont, dans l'ensemble, disparu. On assiste actuellement à une transition régulière vers l'étude et la solution des problèmes à plus long terme et de nature plus fondamentale. Mais il reste du travail utile à accomplir. L'expansion constante de la production, des échanges et de la consommation exige que l'on étudie de façon suivie les problèmes que posent l'augmentation de la productivité, l'élargissement et l'approfondissement des marchés, l'élimination des obstacles qui gênent le commerce, la réduction des prix de revient et l'amélioration des services assurés aux consommateurs.

50. Le représentant des Etats-Unis n'entend pas discuter dans le détail le travail accompli par les divers comités de la Commission économique pour l'Europe, mais il s'associe aux observations du représentant de la France, qui a signalé, d'une façon générale, la haute qualité du travail accompli.

51. A propos des travaux du Comité pour le développement du commerce, M. Lubin rappelle que, au cours de la cinquième session de la commission, le représentant des Etats-Unis s'est félicité² de l'intérêt récemment manifesté par l'Union soviétique à l'égard d'un accroissement des échanges de blé et de céréales secondaires entre l'Est et l'Ouest, et a promis que sa délégation participerait aux conversations qui doivent avoir lieu à ce sujet. La délégation des Etats-Unis estime que, si l'on peut compter sur la bonne volonté sincère de tous les pays intéressés, le commerce intra-européen des céréales pourra se développer sans porter aucune atteinte aux dispositions de la Charte de La Havane.

52. Si l'on examine avec soin l'activité technique et les recherches de la Commission économique pour l'Europe, on se rend compte que cette commission a déjà fait beaucoup de travail utile et que son programme de l'année prochaine comporte lui aussi des travaux importants. La délégation des Etats-Unis attend avec intérêt l'étude sur les perspectives de l'approvisionnement en bois et sur les tendances de la consommation, ainsi que l'étude, assez semblable, sur les disponibilités et la consommation d'énergie électrique, et l'étude envisagée sur les facteurs qui influent sur la formation des prix internationaux.

53. La délégation des Etats-Unis approuve certaines observations faites par les orateurs précédents, à propos du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (E/1674). Elle estime que ce rapport ne rend pas pleine justice à la commission. Bien que la version définitive soit très supérieure au document d'abord soumis à l'approbation de la commission, ce rapport contient encore, aux paragraphes 143 à 165, une série d'affirmations

discutables qui sont absolument déplacées dans un rapport de cette nature, même si on les attribue à certains pays, et si elles ne représentent manifestement que l'opinion de ces pays. Etant donné que cette section du rapport n'est pas entièrement satisfaisante, la délégation des Etats-Unis est heureuse d'apprendre que la commission a décidé de terminer la troisième partie du rapport par une requête adressée au Secrétaire exécutif, le priant de soumettre, au début des travaux de la sixième session, un cadre et un plan d'ensemble des rapports ultérieurs.

54. La délégation des Etats-Unis espère que ce cadre général permettra à la commission de soumettre au Conseil un compte rendu suffisant des décisions prises et des nouveaux travaux envisagés, et qu'aucune section du rapport annuel ne pourra plus désormais servir à répéter, hors de propos, certaines déclarations discutables faites au cours des débats. Les comptes rendus de séances sont des documents publics, qui reproduisent toutes les opinions exprimées par les délégations à titre individuel. Il est donc inopportun et superflu de faire un choix de ces opinions pour les répéter dans le rapport de la commission au Conseil. Si d'autres membres du Conseil partagent le sentiment de la délégation des Etats-Unis, peut-être le Conseil souhaitera-t-il donner à la Commission économique pour l'Europe, à titre officiel, quelques indications sur le genre de rapport annuel qu'il préférerait recevoir dorénavant.

55. Le projet de résolution qui constitue la cinquième partie du rapport de la commission invite le Conseil à prendre acte du rapport annuel et à recommander « que les fonds nécessaires soient alloués en vue de la mise en œuvre des décisions prises par la commission à sa cinquième session ». La délégation des Etats-Unis souhaite, bien entendu, que la commission dispose de crédits suffisants pour pouvoir s'acquitter comme il convient de ses responsabilités. Mais, tout en approuvant ce paragraphe du projet de résolution, elle se réserve le droit d'examiner de plus près les besoins financiers de la Commission économique pour l'Europe lorsque la Cinquième Commission de l'Assemblée générale étudiera, de façon complète, le budget de cette commission et la façon dont se justifient ses dépenses.

56. Si la délégation des Etats-Unis approuve les principaux travaux entrepris jusqu'ici par la Commission économique pour l'Europe ainsi que son programme pour l'année prochaine, cette approbation ne doit pas être interprétée comme l'engageant à soutenir le maintien indéfini d'une commission régionale européenne. Ce problème à plus long terme mérite de recevoir du Conseil, lorsque celui-ci l'abordera au cours de sa treizième session, l'examen le plus attentif. D'ici là, M. Lubin pense que le Conseil peut se déclarer satisfait de la façon dont la commission s'acquitte de son mandat.

57. M. VAN TICHELEN (Belgique) déclare que sa délégation est satisfaite des travaux accomplis par la Commission économique pour l'Europe. Les études publiées par le secrétariat de la commission jouent un rôle important dans la pensée économique européenne. Les experts belges y ont trouvé, pour leur part, d'année en année, une vue d'ensemble sur la situation économique européenne, des données statistiques coordonnées et un

² Voir le document E/ECE/SR.5/12.

examen critique de la politique suivie par chaque Etat en matière économique.

58. Cet examen critique porte parfois la marque des préférences doctrinales des auteurs, ce qui a donné lieu à des controverses. Les auteurs des études publiées par le secrétariat de la CEE ont souvent tendance à prononcer des jugements sur la politique des différents gouvernements. Bien que les Etats prennent ainsi mieux conscience de leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale, M. Van Tichelen espère que le secrétariat de la commission ne cherchera pas à s'ériger en jury pour décerner des diplômes aux pays qui suivent ses doctrines économiques et blâmer ceux qui se refusent à le faire. A ce propos, M. Van Tichelen répète qu'il a la charge de confirmer la réponse antérieurement donnée par le Gouvernement belge. Il n'entrera pas ici dans le détail de cette réponse.

59. C'est précisément à cause de la place de plus en plus importante acquise par les études en question que M. Van Tichelen voudrait voir le secrétariat de la CEE aller plus loin encore, et, dépassant le stade de l'économie, s'engager dans les recherches touchant les problèmes vivants de l'Europe.

60. A son sens, les institutions de Genève pourraient devenir un centre de conception et d'élaboration de la politique économique européenne. Si les gouvernements tournent leurs regards vers Genève, ce n'est pas seulement pour voir comment leur politique y est jugée, mais surtout pour y trouver des idées, des techniques et des suggestions nouvelles en vue de mieux établir une collaboration internationale. Ils espèrent que les institutions de Genève pourront leur fournir les moyens d'harmoniser leur politique par des méthodes qu'ils sont incapables de mettre au point tout seuls.

61. A ce propos, M. Van Tichelen voudrait signaler trois problèmes que le secrétariat pourrait examiner plus en détail.

62. En premier lieu, l'Europe est actuellement à la veille d'une guerre douanière, si elle n'y est déjà engagée. Malgré les nombreuses protestations de bonne volonté, malgré les conventions, les tarifs douaniers de certains pays s'élèvent à nouveau à 50, 75 et même 150 pour 100 *ad valorem*. Il est évident que les pays qui ont mis en application ces tarifs élevés peuvent s'attendre à des mesures de rétorsion, ce qui risque d'avoir de graves répercussions sur la structure économique de l'Europe et de favoriser son émiettement en parcelles autarciques.

63. Deuxièmement, il existe un conflit idéologique et pratique entre le principe de la liberté des échanges et les politiques nationales de plein emploi. Depuis des années, lorsque quelqu'un, dans une réunion internationale, dit « liberté des échanges », l'autre répond « plein emploi » et *vice versa*. Ces deux notions continueront-elles à s'opposer ? Sont-elles vraiment inconciliables ? N'y a-t-il pas moyen d'aller plus avant dans l'examen du problème et de trouver les limites de chacune de ces notions, ainsi que la possibilité de les concilier ? Le fait d'aborder dans un esprit international, et non étroitement nationaliste, la politique de plein emploi, n'exclut pas la reconnaissance de la liberté des échanges entre pays européens, dans la mesure où ceux-ci n'ont aucune

raison d'abandonner la structure interdépendante de leurs économies. M. Van Tichelen constate ce fait évident que les frontières politiques qui divisent l'Europe ont une origine historique, sans aucun rapport avec les complexes économiques de ce continent.

64. Le troisième problème est celui de l'intégration de l'Europe, qui a été traité jusqu'ici en dehors de la commission, pour des raisons que l'orateur n'ignore pas. Il saisit l'occasion de rendre hommage aux hommes d'Etat qui ont pris, de leur côté, l'initiative de proposer l'unification de deux industries de base. D'une manière générale, le problème de l'intégration de l'Europe ne progresse pas avec la rapidité indispensable, parce que certains Etats européens sont déjà membres de fédérations économiques comprenant des Etats appartenant à d'autres continents.

65. Cet obstacle semble invincible à ceux qui se contentent de formules sommaires. La solution serait peut-être facilitée si des études approfondies montraient comment ces Etats pourraient entrer dans une nouvelle confédération européenne, sans sortir des anciennes unions fondées sur des bases historiques, et consolidées par de puissants liens commerciaux. En remplaçant les formules d'intégration identiques pour tous les membres par des conditions particulières et appropriées au cas de chacun, il serait possible d'accomplir un progrès dans ce sens. Le secrétariat de la CEE devrait donc entreprendre des études d'un genre nouveau, pour que l'on puisse sortir enfin des formules creuses et vagues. Ainsi les différentes délégations se rencontreraient sur un terrain déblayé et pourraient examiner en commun les divers plans, suffisamment élaborés, qui leur seraient présentés, et en comparer la valeur. M. Van Tichelen croit savoir que le secrétariat de la commission a déjà envisagé des recherches de ce genre. La prudence l'a sans doute retenu d'en faire état. L'orateur assure enfin le secrétariat de la CEE qu'il pourra toujours compter sur l'appui de la délégation belge si, délaissant la prudence, il assume le risque de projets audacieux et constructifs.

66. Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde) déclare s'être abstenu de prendre la parole plus tôt parce que, selon lui, c'est aux pays européens qu'il appartient d'ouvrir le débat sur le rapport de la Commission économique pour l'Europe et d'en pousser l'étude aussi loin que possible avant qu'interviennent les représentants des pays extérieurs à l'Europe. Il ne parlera guère d'une grande partie du rapport, mais présentera des observations sur certaines des questions dont il traite, et sur les conséquences qui en découlent pour les pays extra-européens.

67. La Commission économique pour l'Europe a été la première commission de son espèce, puisqu'elle a été créée par le Conseil économique et social en 1947. On sait quel est son mandat. A ses débuts, la commission a été invitée à entreprendre avant tout l'étude de la reconstruction des pays ravagés par la guerre. Cette tâche a été fort bien exécutée et touche maintenant à sa fin; aussi la commission a-t-elle raison d'orienter son activité vers l'intégration des économies européennes. Des discours violents ont été prononcés au sein de la commission; Sir Ramaswami pense pourtant que celle-ci mérite d'être félicitée pour les travaux très satisfaisants qu'elle a accomplis.

68. L'observateur extra-européen se pose forcément la question de savoir si la commission ne risque pas de faire preuve d'un esprit trop étroit, et si elle n'a pas tendance à tout considérer uniquement du point de vue européen. Si on ne veille pas attentivement à la politique suivie, cette tendance, inconsciente sans doute, mais inévitable, se transformera en un mouvement vers l'autarcie économique. Sir Ramaswami souligne que le représentant du Canada a manifesté des appréhensions analogues, et il tient lui aussi à lancer un avertissement. Il importe que, dans les efforts qu'elle fait pour recouvrer sa prospérité, l'Europe, soucieuse de développer son économie, ne pense pas trop exclusivement à elle-même, mais envisage aussi le problème sous un angle plus large, en tenant dûment compte des autres pays.

69. La commission a fait de très grands efforts pour accroître la coopération et la coordination entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, notamment en ce qui concerne les échanges de céréales. A cet égard, il convient de la rappeler à la prudence; c'est ce qu'a fait le représentant du Canada, c'est ce que feront sans doute les délégations qui se trouvent, en ce qui concerne les matières premières, dans une situation analogue à celle du Canada. Il est certes souhaitable de coordonner l'économie de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, car il convient de resserrer la coopération économique. Le représentant de l'Inde estime toutefois que la commission et son secrétaire exécutif ne doivent pas perdre de vue les aspects plus larges de la question. Il a entendu avec plaisir le représentant des États-Unis déclarer qu'il ne faut pas oublier les principes de la Charte de La Havane, et que la commission ne doit pas adopter une politique qui aille à l'encontre de ces principes. De même, des considérations économiques d'ordre mondial devraient figurer en bonne place dans d'autres projets de la commission, notamment en matière de développement du commerce, pour lequel l'orateur constate qu'un comité a été créé. Sir Ramaswami espère que le mandat de ce comité ne néglige pas les aspects plus larges du problème. Tout en reconnaissant l'utilité d'organisations régionales, dont elle recommanda la création, la Charte des Nations Unies insiste sur le principe fondamental d'une économie mondiale organisée de manière à profiter à tous sans faire de tort à personne.

70. D'après l'annexe III, première partie, section III, du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/114/Rev.1) à la cinquième session de la commission, le Secrétaire exécutif a, de sa propre initiative, invité des États qui ne sont pas membres de la commission, notamment l'Union Sud-Africaine et l'Australie, à participer aux travaux du Comité de l'acier. Sir Ramaswami se demande si le Secrétaire exécutif n'a pas envisagé la possibilité d'inviter l'Inde, qui est cependant, en Orient, un des grands pays producteurs d'acier. Un membre de la Commission économique pour l'Europe a assuré la liaison avec le Sous-Comité de l'acier, créé par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et a assisté à la dernière session de cet organe. C'est là une initiative qui mérite des éloges. Si la Commission économique pour l'Europe doit naturellement se préoccuper avant tout des intérêts de l'Europe, dans l'intérêt même de ce continent et aussi dans l'intérêt des autres pays du monde, elle ne doit pas oublier que des problèmes plus vastes et plus larges se

posent. Si l'Europe se fixe comme but immédiat de parvenir à se suffire à elle-même, peut-être en viendra-t-elle un jour à le regretter.

71. Le représentant de l'Inde tient encore à souligner qu'il existe maintenant trois commissions régionales: la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Amérique latine. Une quatrième commission, la Commission pour le Moyen-Orient, n'a pas encore pu prendre corps en raison de circonstances extérieures. Jusqu'à présent, on n'a pas prévu de relations particulières entre ces trois commissions, et il serait temps d'examiner la nature des relations mutuelles qu'elles devraient entretenir. La Commission économique pour l'Europe a réalisé des progrès importants et s'occupe maintenant de problèmes à long terme. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Amérique latine ont réalisé des progrès intéressants, qui ne sauraient, il faut bien le reconnaître, se comparer à ceux qu'a réalisés la Commission économique pour l'Europe. Le mandat des commissions régionales prévoit que leur secrétaire exécutif peut déléguer de temps en temps, auprès d'autres commissions, des observateurs ou des fonctionnaires chargés de la liaison; mais c'est là tout ce qui a été prévu en matière de coordination et de coopération entre les commissions. Sir Ramaswami pense donc — et il le proposera même, le moment venu, de façon plus précise — que, lorsque le Conseil entreprendra une étude spéciale des mandats de ses commissions économiques régionales, le Secrétaire général devrait, en tenant compte des travaux exécutés par les trois commissions, examiner dans quelle mesure l'expérience acquise par une commission pourrait servir aux deux autres, et dans quelle mesure le mandat des commissions pourrait être élargi, de façon à mettre à la disposition des autres commissions l'ensemble des connaissances accumulées par la plus ancienne des trois — laquelle a d'ailleurs eu l'avantage initial de pouvoir profiter des travaux accomplis par diverses organisations d'avant guerre ou d'après guerre. Cet ensemble de connaissances serait fort utile aux autres commissions; si la Commission économique pour l'Europe voulait bien leur servir de conseillère, l'avantage ne serait pas absolument unilatéral.

72. Sir Ramaswami félicite le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'exposé parfaitement clair qu'il a fait des travaux de la commission, et surtout de la manière dont il a guidé ses destinées. Il attache la plus grande importance au travail des secrétaires exécutifs d'organisations comme la CEE. En effet, si les perspectives des délégations sont restreintes par les instructions des gouvernements et par le sentiment national, les secrétariats, en revanche — et notamment les secrétaires exécutifs — sont bien placés pour avoir une vue d'ensemble sur la situation.

73. M. VALENZUELA (Chili) déclare que sa délégation s'intéresse vivement à la situation économique de l'Europe, parce que les progrès économiques de l'Amérique latine, et notamment ceux du Chili, sont étroitement liés aux progrès réalisés par le continent européen.

74. Les pays de l'Amérique latine peuvent suivre ces progrès grâce à des renseignements d'une double origine.

D'une part, ils ont à leur disposition l'abondante documentation publiée par la Commission économique pour l'Europe, ainsi que par d'autres organismes intra-européens, tels que l'Organisation européenne de coopération économique; d'autre part, ils observent la quantité des produits européens offerts sur les marchés américains et le courant d'investissements en provenance de l'Europe.

75. En ce qui concerne la documentation fournie par la Commission économique pour l'Europe, M. Valenzuela constate qu'elle n'est pas tout à fait suffisante, car une grande partie des faits économiques qui se produisent en Europe se situent hors du champ d'action de cette commission. Aussi, pour traiter de la situation économique de l'Europe, M. Valenzuela se fondera non seulement sur les rapports de la Commission économique pour l'Europe, mais aussi sur ceux de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Union européenne des paiements, ainsi que sur les initiatives prises par certains gouvernements européens.

76. Il tient à signaler en tout premier lieu que le plan Schuman, lancé par le Gouvernement français, a été accueilli avec une très grande satisfaction par les pays de l'Amérique latine. Quelles que soient les opinions politiques ou techniques que l'on peut émettre à son sujet, ce plan constitue une véritable révolution dans la pensée économique européenne.

77. Pour ce qui est de la déclaration que vient de faire le représentant de la Belgique, M. Valenzuela estime qu'elle ouvre des perspectives très intéressantes. Il reconnaît que la reconstruction de l'Europe est due non seulement aux efforts des gouvernements, mais aussi à la collaboration intra-européenne qui a pu s'établir grâce à l'assistance des Etats-Unis d'Amérique. La tendance à la coordination et à l'intégration de l'économie européenne est indéniable.

78. Comme le représentant de l'Inde, M. Valenzuela estime absolument nécessaire d'établir des rapports étroits entre les diverses commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Lors de la création de la Commission économique pour l'Europe, la délégation chilienne avait demandé que cette commission comportât également des représentants d'autres régions économiques. Cette proposition a été rejetée, à l'époque, mais, lorsqu'il a été question de constituer la Commission économique pour l'Amérique latine, le point de vue de la délégation chilienne l'a emporté, et c'est ainsi que quatre pays européens font partie de cette commission.

79. La délégation du Chili tient à ce que la Commission économique pour l'Europe poursuive et étende ses efforts afin d'intensifier les échanges commerciaux entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine.

80. A propos des diverses études publiées par la Commission économique pour l'Europe, M. Valenzuela déclare que l'étude sur l'acier a causé une certaine inquiétude dans les pays de l'Amérique latine. Les recommandations qu'elle contient sont fort utiles, en ce qu'elles invitent les pays qui ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Europe à participer aux travaux du Comité de l'acier. Cependant, si les pays européens continuent à suivre la politique qu'ils ont adoptée à l'égard de leurs produits exportables, ils risquent de se heurter aux

intérêts des pays de l'Amérique latine, dont la production sidérurgique s'accroît.

81. En ce qui concerne le rapport lui-même, M. Valenzuela déclare que les chapitres relatifs à la structure de la consommation et du commerce, ainsi qu'aux paiements intra-européens, suscitent un vif intérêt dans les pays de l'Amérique latine, car toutes ces questions présentent un rapport étroit avec la structure économique de ces pays.

82. Il est très satisfait également de la manière dont les problèmes de la production européenne et du rôle des investissements publics dans cette production sont traités dans le rapport. Les chapitres pertinents présentent une véritable doctrine économique dont il faudra certainement tenir compte à l'avenir.

83. D'une façon générale, le représentant du Chili approuve les recommandations formulées dans le rapport du Secrétariat exécutif, bien qu'il reconnaisse que les réalités européennes débordent quelque peu le champ d'action actuel de la Commission économique pour l'Europe. En effet, celle-ci est forcée de présenter des recommandations uniformes qui vont parfois à l'encontre de la politique suivie par les différents pays européens.

84. M. Valenzuela félicite le Secrétaire exécutif de son excellent travail. Il voudrait toutefois lui poser trois questions. Premièrement, est-il vraiment possible d'établir des relations commerciales entre l'Ouest et l'Est de l'Europe? Deuxièmement, le secrétariat de la commission a-t-il étudié la possibilité de coordonner le commerce des différents pays européens avec celui des pays de l'Amérique latine et de l'Asie? Enfin, M. Myrdal pourrait-il donner des précisions sur la situation monétaire et douanière intra-européenne et sur le danger, signalé par le représentant de la Belgique, des tendances à l'autarcie que manifesterait certains pays de l'Europe?

85. M. QURESHI (Pakistan) dit que, malgré la distance, son pays s'intéresse vivement aux tendances économiques qui se manifestent en Europe. Le Pakistan a depuis longtemps des liens commerciaux étroits avec l'Europe; c'est vers ce continent que va une bonne part de ses exportations, et de ce continent que vient une bonne part de ses importations — les exportations consistant surtout en matières premières et les importations en biens de consommation. M. Qureshi espère toutefois que le Pakistan importera, dans l'avenir, de grandes quantités de biens d'équipement.

86. Comme l'ont dit le représentant du Canada et le représentant de l'Inde, les autres pays s'intéressent aux tendances économiques européennes et en subissent les répercussions. L'orateur estime, personnellement, que la prospérité comme la misère est indivisible, et que les effets de l'une et de l'autre se répandent de proche en proche dans le monde entier.

87. M. Qureshi a observé avec intérêt l'amélioration qui s'est produite dans l'économie européenne depuis quelques années, et qui a permis, en très peu de temps, de compenser les pertes et de restaurer l'économie ébranlée des divers pays. L'un des éléments importants, le plus important peut-être, de cette reconstruction a été l'aide extérieure qu'a reçue l'Europe; cela montre quels progrès peut faire la reconstruction lorsqu'on dispose des capitaux nécessaires. Les pays d'Orient ont, eux aussi, souffert de

la guerre, mais ils ne bénéficient pas d'une aide de ce genre. Sans être jaloux de l'aide accordée à l'Europe, le représentant du Pakistan estime que, si les pays insuffisamment développés, comme le sien, recevaient une aide analogue, leur développement économique s'en trouverait considérablement renforcé.

88. Le rétablissement de l'économie de l'Europe aura, de l'avis de l'orateur, l'importante conséquence que ce continent sera prochainement en mesure de contribuer à fournir des biens d'équipement et des experts techniques. Le Pakistan accueillera volontiers l'aide que des experts techniques pourront apporter à la reconstruction de son économie, et il est prêt à donner asile aux réfugiés, aux apatrides ou aux personnes sans foyer qui auraient les titres nécessaires et qui souhaiteraient s'établir au Pakistan.

89. Comme d'autres représentants, M. Qureshi a constaté que la tendance à l'autarcie s'est renforcée en Europe. Il importe de souligner que, si on laissait persister une telle tendance, les répercussions en pourraient être extrêmement graves, notamment sur l'économie des pays dont la prospérité dépend de leurs exportations vers l'Europe. La pénible expérience des années 1930-1940 a montré que la chute des prix des produits agricoles est néfaste à l'industrie. Même aux États-Unis d'Amérique, la crise a commencé par une baisse du prix du blé et du coton, qui a entraîné une réduction de la demande des produits industriels et, par suite, un chômage considérable. L'orateur espère que le monde tirera la leçon de ces faits, et, à ce propos, il souligne combien il importe que la Commission économique pour l'Europe étudie la question de l'expansion économique du point de vue des pays qui, comme le Pakistan, sont exportateurs de matières premières.

90. En conclusion, M. Qureshi félicite la commission de son excellent rapport et de son étude, qui est digne de servir de modèle aux travaux de recherches. Cependant, il tient à souligner que la politique économique européenne devrait être fixée de manière à aider les pays insuffisamment développés à mener à bien leur programme de développement économique, lequel à son tour aurait pour effet non seulement d'augmenter le taux de l'emploi dans les pays européens, mais encore d'accroître la demande de produits européens.

91. M. MYRDAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) prend la parole, sur l'invitation du PRÉSIDENT, pour répondre aux divers points soulevés au cours du débat. Il dit combien il apprécie les éloges décernés aux travaux de la commission, et déclare que les avis exprimés au cours de cette séance et d'autres séances de la présente session du Conseil seront soigneusement étudiés par le secrétariat.

92. En premier lieu, le Secrétaire exécutif de la CEE voudrait répondre à la question qu'a posée le représentant du Chili: est-il réellement possible d'intensifier les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe? Du point de vue économique, il n'est pas douteux qu'une telle intensification relèverait les niveaux de production, ainsi que le volume des investissements et de la consommation en Europe, et aiderait beaucoup l'Europe occidentale à résoudre le problème de la pénurie de dollars

et l'Europe orientale à mener à bien le programme de production et d'investissements que cette région a courageusement entrepris. Résumant les efforts déployés dans le passé, M. Myrdal rappelle qu'en mai 1948, la commission a créé son Comité pour le développement du commerce, et que cette décision a été approuvée par le Conseil. Cet organisme a d'abord été un comité spécial, puis il est devenu, l'année dernière, un comité de plein exercice, et a tenu au total quatre sessions. Il y a quelque dix-huit mois, on avait l'impression que ce comité allait réussir à entrer dans le vif du problème; mais, à sa dernière session, en mai 1949, il s'est trouvé dans une impasse. Les circonstances dans lesquelles cela s'est produit et les événements ultérieurs sont exposés dans la deuxième partie du rapport (E/ECE/114/Rev.1) et plus particulièrement dans l'annexe IV.

93. Lorsque le Comité pour le développement du commerce s'est trouvé acculé à cette impasse, le secrétariat a décidé de ne pas convoquer de nouvelle réunion de ce comité, tant que les gouvernements intéressés ne seraient pas d'accord sur la nécessité de la mesure envisagée et la procédure à suivre à cet égard. Mais l'affaire n'a pas été classée. Un mémorandum a été envoyé aux gouvernements en août 1949, ainsi qu'un aide-mémoire en novembre 1949, afin d'établir si, malgré l'impasse où le comité se trouvait pour des raisons politiques, les gouvernements seraient disposés à entamer des négociations sur le plan technique.

94. Comme il ressort de l'annexe IV, les gouvernements des États Membres ont en principe accepté la proposition, que leur avait faite le secrétariat, de conclure un accord commercial multilatéral européen, qui fournirait un cadre commode aux négociations bilatérales ultérieures.

95. Il semble, d'après les réponses des gouvernements, qu'un accord sur les céréales pourrait fort bien aboutir à des résultats pratiques. M. Myrdal tient à souligner qu'aucune réunion ne sera convoquée tant que les gouvernements n'auront pas déclaré qu'ils sont d'accord d'une façon générale pour entamer des négociations constructives sur la base d'un plan qu'établirait le secrétariat. A la question posée par le représentant du Chili, de savoir si une intensification des échanges entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale est possible, on peut donc répondre que la commission, sans rien ignorer des difficultés considérables du problème, le considère comme d'une telle importance qu'il faut s'efforcer par tous les moyens — et c'est d'ailleurs ce que l'on fait — d'améliorer les échanges entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

96. Quant à la possibilité de coordonner les travaux de la Commission économique pour l'Europe et ceux des commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient, d'une part, et pour l'Amérique latine, d'autre part, il y a longtemps que la commission s'en préoccupe. Les contacts ont été nombreux et la correspondance abondante entre la commission et les autres commissions régionales, que ce soit directement ou par l'intermédiaire du siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi, par exemple, que le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine doit venir prochainement à Genève pour y discuter de certains aspects parti-

culiers de la coopération entre les deux commissions. M. Myrdal accueille avec faveur la suggestion du représentant de l'Inde, à savoir que l'heure est venue d'étendre et de renforcer la coopération interrégionale entre les commissions économiques régionales déjà créées par le Conseil.

97. Il n'est pas possible à M. Myrdal, étant donné le peu de temps dont il dispose, de répondre de façon satisfaisante aux trois points que comporte la dernière question du représentant du Chili. Pour ce qui est de la situation monétaire intra-européenne, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe n'a pas grand-chose à ajouter à ce qui est dit dans les études annuelles et dans les bulletins trimestriels déjà publiés, mais il lui semble que, vu certains faits récents, les tendances inflationnistes ont peut-être plus de chance de s'accuser que ne le laissait prévoir la dernière étude annuelle. Pour ce qui est de la situation en matière de tarifs douaniers, c'est là un domaine dont le secrétariat ne s'est guère occupé, en partie parce qu'aucun gouvernement n'a proposé l'examen de cette question, mais en partie également parce que la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, et les réunions internationales que celle-ci convoque en application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, suivent la question de façon constante.

98. Quant au point de savoir si l'Europe tend à l'autarcie économique, l'exposé critique que l'on peut lire dans l'étude pour 1948 montre qu'en effet, une situation de ce genre est en train de se préciser aussi bien en Europe orientale qu'en Europe occidentale. C'est là une tendance constante qui remonte à la première guerre mondiale. Il se peut que les événements récents la modifient, bien qu'il soit encore prématuré de l'affirmer.

99. Pour ce qui est de la crainte qu'ont exprimée divers représentants de voir la commission devenir trop régionale ou trop étroite d'esprit, M. Myrdal tient à souligner que, étant de longue date partisan du libre-échange, il a constamment présents à l'esprit les dangers du régionalisme et que le secrétariat de la commission est particulièrement soucieux d'éviter qu'une telle tendance se fasse jour dans les travaux de cette dernière. Conformément au mandat de la Commission économique pour l'Europe, n'importe quel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies peut assister à toutes ses réunions. C'est ainsi que l'Union Sud-Africaine, le Canada et certains gouvernements de pays du Moyen-Orient se sont fait représenter à certaines séances du Comité du bois, et que deux pays non européens au moins ont des délégations permanentes accréditées auprès de la Commission. Le représentant de l'Inde a fait allusion au fait que le Gouvernement de l'Inde, bien qu'intéressé à la question, n'a pas été invité à certaine séance du Comité de l'acier. M. Myrdal n'est pas exactement au courant, mais il croit se souvenir

qu'une invitation a été adressée à la délégation de l'Inde. Si toutefois il se trompe, il peut assurer Sir Ramaswami qu'il ne s'agit là que d'un oubli et non d'une omission délibérée. En effet, la Commission a pour principe de faire bon accueil à tous les Etats Membres non européens désireux de participer à ses travaux. Quant à la raison pour laquelle la commission attache de l'importance aux échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, le Secrétaire exécutif fait observer que, du fait de la pénurie de dollars, l'Europe a été contrainte de pratiquer une certaine autarcie, c'est-à-dire qu'elle a dû réduire le volume de ses importations en provenance des pays qui exigent un paiement en dollars; mais ce n'est pas là un problème particulier à l'Europe, et d'autre part celle-ci ne peut pas vivre si elle ne développe pas ses échanges avec les autres pays qui souffrent, eux aussi, d'une pénurie de dollars. Le secrétariat s'associe aux vœux qu'ont exprimés les représentants de pays non européens, de voir les problèmes de ce genre abordés sous l'angle le plus large.

100. M. Myrdal remercie le représentant de la Belgique de ses propositions constructives et intéressantes, et de l'esprit qui les anime. Le secrétariat de la commission, dans ses efforts pour être à la fois objectif et pleinement efficace, est parfois parvenu à des conclusions qui n'ont pas rencontré l'assentiment général. C'est pourquoi il est reconnaissant à ceux qui l'encouragent à poursuivre ses recherches dans un esprit de vérité et d'objectivité.

101. M. VALENZUELA (Chili) remercie le Secrétaire exécutif de ses explications, et annonce que la délégation chilienne présentera ultérieurement un projet de résolution visant à assurer une coordination plus étroite entre la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Amérique latine.

102. Le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire exécutif de l'exposé qu'il vient de faire de l'œuvre accomplie par la commission, en dépit de difficultés considérables. Il le félicite aussi de l'excellent travail qu'il a effectué dans l'exercice de ses fonctions officielles.

103. La liste des orateurs inscrits étant épuisée, le Président prononce la clôture du débat général sur le rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe.

104. Il signale à l'attention du Conseil le projet de résolution qui figure dans la cinquième partie du document E/1674, ainsi que l'état estimatif présenté à ce propos par le Secrétaire général (E/1674/Add.1).

105. Aucun représentant ne demandant la parole, le Président met aux voix le projet de résolution.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 13 heures.